



## MARCHE DE FOURNITURES

**Règlement de Consultation pour la Fourniture des repas en  
liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école  
maternelle primaire ainsi que du centre de loisirs de la  
Commune d'ATTAINVILLE**

**Etabli par :**

**M CITERNE Yves**

**Maire d'ATTAINVILLE**

**Mme COLOMBIER Nathalie**

**Secrétaire Générale**

**Coordonnées :**

**Mairie d'ATTAINVILLE**

**2 rue Daniel Renault**

**95570 ATTAINVILLE**

**Tel 01.39.91.05.36**

**Courriels : [mairie@attainville.fr](mailto:mairie@attainville.fr) [finances@attainville.fr](mailto:finances@attainville.fr)**

**Marché N°2024-02**

**Remise des offres**

**Date limite de réception 18 juillet 2024**

**Heure limite de réception 11heures 45mn**

# SOMMAIRE

	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>Article 1</b>	<b>Objet de la consultation</b>	<b>3</b>
<b>Article 2</b>	<b>Caractéristique du marché</b>	<b>3</b>
<b>Article 3</b>	<b>Condition du marché</b>	<b>4</b>
	<b>3.1 Etendue de la consultation</b>	
	<b>3.2 Type de marché</b>	
	<b>3.3 Décomposition en lots</b>	
	<b>3.4 Mode de règlement :</b>	
	<b>3.5 Délais de validité des offres</b>	
<b>Article 4</b>	<b>Le dossier de consultation</b>	<b>4 5 6</b>
	<b>4.1 Constitution du dossier</b>	
	<b>4.2 Documents explicatifs.</b>	
<b>Article 5</b>	<b>Critères de sélection</b>	<b>6</b>
<b>Article 6</b>	<b>Conditions d'envoi ou de remises des offres</b>	<b>6</b>
	<b>6.1 Date de limite d'envoi des offres</b>	
	<b>6.2 adresse où les offres doivent être envoyées</b>	
	<b>6.3 Présentation des offres</b>	
<b>Article 7</b>	<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>7</b>

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché porte sur la fourniture et livraison des repas en liaison froide, pour le restaurant scolaire aménagé en self et le centre de loisirs de la commune d'ATTAINVILLE, pendant une durée de 1 an, pour l'année scolaire, 2024/2025, renouvelable une fois. Une année scolaire s'entend du 1<sup>er</sup> septembre d'une année N au 31 aout d'une année N+1

## ARTICLE 2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU MARCHÉ

Nombre de repas à livrer en moyenne:

- environ 160 repas par jour (ce chiffre pouvant varier en plus ou en moins selon les journées) sur 140 jours/an hors vacances scolaires et jours fériés
- Environ 30 repas les mercredis sur 36 jours/an hors vacances scolaires et jours fériés
- Environ 30 repas les vacances scolaires (Fermeture 4 semaines en aout et 1 semaine en décembre).
- Environ 10 repas adulte par jour (sauf en cas de fermeture du centre de loisirs et de l'école)

Nombre de gouter à livrer

- environ 60 gouters par jour (ce chiffre pouvant varier en plus ou en moins selon les journées) sur 140 jours/an hors vacances scolaires et jours fériés
- Environ 30 gouters les mercredis sur 36 jours/an hors vacances scolaires et jours fériés
- Environ 30 gouters les vacances scolaires (Fermeture 4 semaines en aout et 1 semaine en décembre).

Lieu de livraison

Groupe scolaire Micheline LEFEVRE 10 place des alouettes 95570 ATTAINVILLE.

Structure des repas :

Menus à 5 composantes.

- 1 entrée (deux choix seront proposés)
- 1 Plat protidique
- 1 Plat d'accompagnement
- 1 fromage (deux choix seront proposés)
- 1 dessert
- Pain et assaisonnement

Structure du gouter :

- 1 produit céréalier
- 1 fruit ou jus de fruit
- 1 laitage

Deux repas majoritairement BIO par mois seront servis

Il sera demandé au prestataire de fournir en plus, en portion individuelle un repas témoin complet dénommé comme tel, en plus des indications règlementaires, afin qu'il ne puisse pas être utilisé pour le service.

## **ARTICLE 3 CONDITIONS DU MARCHÉ**

### **3.1 Etendue de la consultation**

La présente consultation est lancée sans option.

Elle est soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics, article 28.

### **3.2 Type de marché**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché de fourniture à procédure adaptée selon l'article 28 du code des Marchés Publics.

Dans le cadre de ce MAPA, la collectivité se réserve la possibilité de négocier les offres des candidats.

### **3.3 Décomposition en lots**

Il n'est pas prévu de découpage en lots.

Le marché sera conclu avec un fournisseur unique.

Le titulaire du marché ne pourra pas sous-traiter tout ou partie dudit marché.

### **3.4 Mode de règlement :**

Le mode de règlement choisi par la Collectivité qui passe le marché est le paiement par mandat administratif.

### **3.5 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours. Il court à compter de la date de signature de l'acte d'engagement par le titulaire.

## **ARTICLE 4 LE DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <https://www.achatpublic.com>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues....)

Les prix proposés seront indiqués en euros.

Les prix seront fermes et définitifs pour l'année 2024/2025 (du 01/09/2024 au 31/08/2025), concernant les années suivantes le montant de la prestation pourra être actualisé en fonction des indices publiés par l'INSEE, dans la limite définie par l'action suivante :

$P = P_0 (0,15 + 0,85 \times I / I_0)$

P= prix unitaire HT révisé

Po= prix unitaire HT en vigueur avant la révision

0,15 = donnée fixe

0,85= donnée fixe

I= dernière valeur connue de l'indice mensuel des prix des repas dans un restaurant scolaire ou universitaire.

Io=valeur du même indice à l'entrée en vigueur du contrat ou lors de la dernière révision des clauses financières.

Au cas où le pourcentage de l'augmentation résultant de l'application de cette formule serait supérieur au pourcentage accordé pour l'encadrement des prix dans le secteur des cantines scolaires, l'augmentation serait limitée à l'encadrement des prix.

#### **4.1 Constitution du dossier**

Il comprendra les pièces suivantes qui devront être complétées, datées et signées par le représentant qualifié du prestataire ayant vocation à être titulaire du marché :

Pièces relative à la candidature

- a) Une lettre de candidature conforme au modèle(DC1).
- b) La déclaration du candidat (DC2) et NOTI 1(ancien DC6) dûment remplie et signée
- c) L'agrément sanitaire du lieu de production des repas destinés à l'exécution du présent marché délivrée par la Direction des Services Vétérinaires.
- d) L'attestation de jouissance pour l'entreprise du lieu de production au moins jusqu'à l'achèvement du présent contrat soit la veille du jour de la rentrée 2024
- e) Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat attestant :
  - o que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, et L125-1 L125-3 du code du travail, (article 48-49-49.1)
  - o que le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner
  - o que le candidat a satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales
  - o que le travail sera réalisé avec des salariés régulièrement employés au regard des articles L143-3, L143-5, L341-6-4 et L620-3 du code du travail
  - o que le candidat satisfait à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue à l'article L323-1 du code du travail.
- f) L'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- g) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- h) les références techniques et financières (moyens personnels et matériels dont dispose le candidat).
- l) certificat de capacité ou de qualification professionnelle.
- J) Liste des références de prestations similaires assurées par l'entreprise

Le candidat devra fournir le chiffre d'affaires HT des 3 dernières années ou des 3 derniers exercices clos.

Pièces relative à l'offre

- a) Le Cahier des Clauses Particulière (CCP) daté paraphé, signé et accepté sans modification.

- b) L'acte d'engagement (DC3) et ses annexes éventuelles.
- c) Le bordereau de prix unitaire (BPU).

#### **4.2 Documents explicatifs.**

Au projet de marché seront joints des documents explicatifs, notamment, des indications concernant la provenance des denrées alimentaires, grammage des repas, utilisation de produits frais, les références de l'entreprise notamment en milieu scolaire, etc...

#### **ARTICLE 5 CRITERES DE SELECTION**

Les critères de sélection choisis en fonction des performances à atteindre et de la satisfaction du besoin, sont classés par ordre hiérarchique :

- |   |     |
|---|-----|
| 1) La capacité de l'entreprise :  | 25% |
| - à produire les quantités définies à l'article 3 du CCP  |     |
| - à intervenir rapidement pour une livraison d'urgence  |     |
| - (25 point sur 100)  |     |
| 2) La qualité des produits proposés, et notamment le pourcentage et la fréquence d'utilisation de produits frais et de viande de 1 <sup>ère</sup> catégorie | 25% |
| (25 points sur 100)   |     |
| 3) Le prix et le grammage des repas (enfant et adultes)   | 50% |
| (50 points sur 100)   |     |

#### **ARTICLE 6 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISES DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

En application de l'article 41 du décret 2016-360, seul le dépôt d'une offre par voie électronique est autorisé

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

##### **6.1 Remise des candidatures et offres sous forme dématérialisée**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Formats de fichiers acceptés :

PDF

##### **6.2 Date de limite d'envoi des offres**

Les offres des candidats doivent être envoyées le plus tard le 18 juillet 2024 l'heure limite de réception des offres étant 11heures 45 minutes

## **ARTICLE 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la Mairie d'ATTAINVILLE 01.39.91.05.36

Courriels : [mairie@attainville.fr](mailto:mairie@attainville.fr) [finances@attainville.fr](mailto:finances@attainville.fr)